

12.10.2022

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE  
REGION DE L'OUEST  
DEPARTEMENT DE LA MIFI  
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM 1ER  
SECRETARIAT GENERAL  
SIGAM  
B.P. 361 BAFOUSSAM TEL : 690 40 07 72  
E-mail: [communebafoussam1@gmail.com](mailto:communebafoussam1@gmail.com)  
Site web: [www.mairiebafoussam1.cm](http://www.mairiebafoussam1.cm)



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE-WORK-FATHERLAND  
WEST REGION  
MIFI DIVISION  
BAFOUSSAM 1ST SUB-DIVISION COUNCIL  
GENERAL SECRETARY  
SIGAM  
B.P.O Box. 361 BAFOUSSAM TEL : 690 40 07 72

**DECISION MUNICIPALE N° 92 /DM/CA.BFM 1<sup>ER</sup> /SG/SIGAM/2022  
PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM 1<sup>ER</sup>  
Maître d'ouvrage, CHEVALIER DU MERITE CAMEROUNAIS**

*Vu* la Constitution ;

*Vu* la Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code générale des collectivités territoriales décentralisées ;

*Vu* le Décret N° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des marchés publics ;

*Vu* le Décret N° 2007/117 du 24 avril 2007 portant création de la commune de Bafoussam 1<sup>er</sup> ;

*Vu* le Décret N° 2008/022 du 17 janvier 2008 portant création de la communauté urbaine de Bafoussam et les communes d'arrondissement de Bafoussam 1<sup>er</sup>, II<sup>ème</sup> et III<sup>ème</sup> ;

*Vu* Le Décret n° 2012/074 la 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;

*Vu* le Décret N°2020/758 du 18 décembre 2020 portant nomination de Monsieur KOULBOUT AMAN David en qualité de Préfet du Département de la Mifi

*Vu* le Décret n° 2018/366 du 20/06/2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application subséquents,

*Vu* l'Arrêté N°933 du 04/09/2013 portant création d'un contrôle financier auprès de la Communauté Urbaine de Bafoussam ;

*Vu* l'Arrêté N°000063/A/MINDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Bafoussam 1<sup>er</sup> Département de la Mifi, Région de l'Ouest ;

*Vu* la Circulaire N° 0000456/C/MINFI du 30/12/2021 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des entreprises et établissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2022.

*Vu* le Procès-verbal d'ouverture des offres par la CIPM/Bfm 1<sup>er</sup> en date du 10/10/2022 ;

*Vu* la Proposition d'attribution par la CIPM en date du 10/10/2022;

*Considérant* les nécessités de service.

**D E C I D E**

**Article 1** : Le marché objet de l'autorisation suscitée est pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribué à :

	MARCHE	DELAI DE LIVRAISON	MONTANT TTC EN FCFA	ADJUDICATAIRE
DC N° 03/DC/CA.BFM 1 <sup>ER</sup> /CIPM/2022 du 29/08/2022	Pour acquisition d'un véhicule neuf Toyota Hilux 3.0Lcountry double CAB 5-MT 4*4pour le compte de la commune de Bafoussam 1 <sup>er</sup>	60 jours	29 000 000	AFRICA OMNI BUSINESS SARL Tel : 699 832 684 /694 845 408

**Article 2** : 1) L'entreprise susvisée ne pourra exécuter le marché qu'après la signature de la lettre commandes-y relative. Le délai de livraison court à partir de la notification de l'ordre de service.

**Article 3** : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

**AMPLIATIONS :**

- Préfet / Mifi
- ARMP / OU ✓
- DDMAP/Mifi
- Recette Municipale
- Adjudicataire
- CIPM/BFM 1<sup>er</sup>
- Affichage
- Lien



Fait à Bafoussam, le

E11 OCT 2022

LE MAIRE (MAÎTRE D'OUVRAGE)